

AHM SAINT-HYACINTHE  
Instructions et Modalités d'inscription  
Saison 2026-2027

**Préalables :**

1. Avoir en main votre carte accès loisirs valide au 01 juillet 2026.
2. **Avoir pris connaissance des modalités d'inscription.**
3. Pour l'adresse courriel du joueur (du membre), fournir une adresse courriel pour le parent responsable de l'inscription. Attention, c'est à cette adresse courriel où seront acheminés les factures et reçus d'inscription et pour les communications hockey.

**Modalités générales:**

- L'inscription s'adresse seulement aux joueurs de la MRC des Maskoutains et de la municipalité de Saint-Denis-sur-Richelieu.
- La période des inscriptions est du 8 juin au 9 août 2026 inclusivement.
- La carte accès loisirs valide est obligatoire pour tous les joueurs sans exception.
- Les joueurs et les parents sont tenus de respecter le code d'éthique de Hockey Canada, Hockey Québec, Hockey Richelieu, de l'AHM de Saint-Hyacinthe et les consignes d'équipe.
- **Le coût d'inscription de base couvre la saison (évaluation et saison), les séries de fin de saison sont un bonus à la saison.**

**Modalités de paiements pour les joueurs inscrits l'année précédente :**

- Le paiement se fait en ligne seulement par carte de crédit (Visa ou Master Card) ou virement Interac.
- **Au choix, le parent pourra faire 1 ou 2 prélèvements automatiques. Les 2 prélèvements automatiques se font à la date de l'inscription et au 11 septembre 2026.**
- Le paiement confirme l'inscription du joueur.
- Un rabais de 60\$ est alloué à partir du 3ième enfant inscrit, et 150\$ pour le 4ième enfant inscrit. Pour s'appliquer, il faut que toutes les inscriptions d'une même famille soient dans votre panier et payées en même temps.
- Pour permettre à des jeunes, dont les parents ont des difficultés financières, de poursuivre leur activité sportive, vous pouvez faire appel à la fondation Bon Départ de Canadian Tire et/ou à la fondation Fonds d'aide aux Loisirs. La portion de l'inscription non subventionnée par un fond d'aide devra être payée à l'association avant le début de la saison pour confirmer votre admissibilité.

**Modalités d'inscription d'un joueur n'ayant jamais joué au hockey ou un joueur ayant déjà joué mais nouveau résident :**

Le parent ou tuteur doit faire parvenir par courriel le document « inscription d'un nouveau joueur » dûment complété au bureau du hockey mineur au courriel suivant : [ahmsh@ahmsh.qc.ca](mailto:ahmsh@ahmsh.qc.ca) . Par la suite, la coordonnatrice vous enverra les consignes pour faire l'inscription en ligne, il recevra aussi quelques consignes sur le déroulement d'une saison. Vous devrez aussi nous faire parvenir 2 preuves de résidence et le certificat de naissance de votre enfant.

AHM SAINT-HYACINTHE  
Instructions et Modalités d'inscription  
Saison 2026-2027

**Hockey féminin :**

- À chaque année, les profils des filles sont transférés aux Hockey Féminin
  - o Pour les joueuses qui ont déjà jouer pour notre AHM et qui désire continuer de jouer avec les garçons, vous devez faire la demande à la coordonnatrice madame Manon Bisson par courriel [ahmsh@ahmsh.qc.ca](mailto:ahmsh@ahmsh.qc.ca) afin qu'on puisse partager le profil avec notre AHM. Suite à cela, vous pourrez faire votre inscription en ligne.
  - o Pour les **nouvelles joueuses** qui désire jouer avec les garçons avec notre AHM, vous devrez compléter le formulaire qui est en ligne sur notre site internet [www.ahmsh.com](http://www.ahmsh.com), nous fournir deux preuves de résidence et votre certificat de naissance. Suite à cela, vous pourrez faire aussi votre inscription en ligne
  - o Toutes les filles qui désirent jouer avec le réseau féminin, vous pouvez visiter leur site internet : <https://hockeyfemininrichelieu.ca/>

**Modalités d'annulation d'inscription de base:**

Toute demande d'annulation **doit être effectuée par écrit et acheminée au bureau de l'Association du hockey mineur** (voir article 193 - Annexe 8 du formulaire de résiliation de la Loi sur la protection du consommateur). Les frais d'inscription pour une saison d'hockey sont remboursables comme suit :

- Remboursement de 100 % des frais d'inscription si la saison n'est pas encore commencée (incluant les camps);
- Remboursement avec pénalité après le début de la saison : nous retenons les frais d'adhésion de Hockey Canada, Hockey Québec, Hockey Richelieu ainsi que les assurances selon la division. Suite à cela, le remboursement se fera au prorata des semaines utilisées.

**Modalités de position du joueur (avant/défenseur) et gardien de but :**

La position du joueur à l'inscription (Avant ou Défenseur) n'est qu'à titre indicatif.

Pour toutes les divisions, l'AHM de Saint-Hyacinthe acceptera une nouvelle inscription à la position de gardien de but seulement s'il y a de la disponibilité.

**Modalités préalables aux pré-camps M11 AABB et / M13 / M15, M17 et M19 AA sont :**

- Pour y participer, l'inscription est obligatoire.
  - o **Cette année, le pré-camp s'est déroulé entre le 22 et 29 avril 2026.**
  - o **Pour le camp de sélection en septembre, le joueur aura droit à 2 séances sur glace avant les premières coupures.**

**Modalités préalables aux camps de mise en forme et clinique de gardiens de but :**

- Les horaires seront disponibles sur notre site internet à la mi-août.
- Les joueurs inscrits doivent fournir leurs bas et un chandail.
- **Le camp de mise en forme est limité à 30 joueurs par groupe. Les divisions M9, M11 et Gardiens de but auront droit à 3 heure de glace et 4.5 heures de glace pour le M13, M15 et M17-M19**

**AHM SAINT-HYACINTHE**  
**Instructions et Modalités d'inscription**  
**Saison 2026-2027**

Tarifification relative aux inscriptions :

Divisions (âges)	Tarifs de base MRC Saint-Hyacinthe	Tarifs de base Hors MRC
(M7) Pré-Novice (4 ans)	265\$	515\$
(M7) Pré-Novice (5-6)	375\$	625\$
M9 / 7 et 8 ans	410\$	660\$
M11 / 9 et 10 ans	410\$	660\$
M13 / 11 et 12 ans	410\$	660\$
M15 / 13 et 14 ans	410\$	660\$
M17 / 15 et 16 ans	410\$	660\$
M19 / 17 et 18 ans	410\$	660\$
Junior / 19 à 21 ans	410\$	660\$

- Frais d'inscription au camp mise en forme : **85\$ pour M9 et M11**
- Frais d'inscription au camp de mise en forme : **120.00\$ pour M13 à M19**
- Frais d'inscription à la clinique de gardiens de but : **105.00\$**
- Frais d'inscription au Camp de sélection M11 AA-BB et M13 à M19 AA: **120\$**
- Frais d'inscription au Camp de sélection Junior C / D : **120\$**
- Frais d'inscription au Camp de sélection Junior B (Éclaireurs du Richelieu) : **90.00\$**

## Contacts et Renseignements

<b>Inscription en ligne AHM St-Hyacinthe</b>	<p style="text-align: center;"><b>À FAIRE ATTENTION LORS DE L'INSCRIPTION</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>❖ Information contact : Famille ou membre</li> <li>➤ <b>L'adresse courriel principale doit être celle où toutes les communications ainsi que le reçu d'impôt seront envoyées. L'adresse courriel ne peut donc pas être celle d'un enfant.</b></li> <li>❖ Carte accès loisirs : Votre carte doit être valide au 1 juillet 2026.</li> <li>❖ Clauses de contrat : il faut lire et cocher «<b>J'ACCEPTÉ</b>» pour chacune des clauses.</li> <li>❖ Pour avoir le rabais 3<sup>e</sup> joueur ou 4<sup>e</sup> joueur, il faut que les joueurs soient inscrits en même temps, c'est-à-dire dans le même panier. Le rabais s'applique seulement pour les membres d'une même famille.</li> </ul>
--	---

AHM SAINT-HYACINTHE  
Instructions et Modalités d'inscription  
Saison 2026-2027

**INFORMATIONS PERTINENTES**

**AGA**

Notre assemblée générale annuelle se tiendra le mardi 09 juin 2026 à 19h00 au Centre Aquatique Desjardins, salle Bois-Joly

---

**INFORMATION SUR LES FESTIVALS ET/OU TOURNOIS**

Dans votre inscription de base, nous allons défrayer seulement le coût d'un festival et/ou tournoi pour toutes les équipes. Pour les équipes double lettre, le deuxième tournoi est défrayé à même la cotisation élite.

L'AHMSH autorise seulement 2 tournois aux équipes simple lettre et 3 tournois aux équipes double lettre.

Vous devez comme joueur et/ou parent assurer votre transport et/ou celui de votre enfant en plus du coût d'entrée à la porte et/ou montant forfaitaire lorsque chargé à même l'inscription du ou des tournois.

Si en début d'année et/ou durant la saison, un tournoi supplémentaire à ceux compris dans l'inscription de base vous est proposé par les dirigeants d'équipes et que vous acceptez que votre enfant et/ou vous, y participer, vous serez tenu d'en défrayer les coûts et le transport. Vous ne serez pas tenu de défrayer les coûts qui s'y rattachent si lors de la demande, vous n'acceptez pas d'y participer et/ou n'acceptiez pas que votre enfant y participe.

---

**RÈGLES DE REMBOURSEMENT DES FESTIVALS ET/OU TOURNOIS**

Le coût du 2<sup>ème</sup> tournois aux simples lettres et du 3<sup>ème</sup> tournois aux doubles lettres ainsi que les droits d'entrées dans parents qui sont chargés à même l'inscription de l'ensemble des tournois devront être remboursée avant le 2 décembre selon les modalités établies par l'A.H.M.S.H. et le 16 décembre pour les équipes M9. Les équipes non conformes se verront privées de leurs pratiques jusqu'au paiement final.

Le budget et bilan financier de chaque équipe devra être disponible advenant ou l'Association du hockey mineur voudrait les consulter.

Merci, la direction